

Le plus ancien cimetière de Noyon

L'ensemble se situe sur le « MONT des MONUMENTS ». C'est là que selon Mazière se situait le cimetière de « Noviomagus ». Les Romains construisaient leurs tombeaux le long des grandes routes.

Après l'introduction du christianisme, le cimetière fut continué. On se rappellera que sont enterrés en terre bénite les chrétiens. Les condamnés étaient enterrés à « La Sole Saint-Martin » sur la route de Roye, près du gibet. Les hérétiques et les excommuniés n'avaient pas droit à ces cimetières bénis.

Saint MUMMOLIN, successeur de saint Eloi, fut évêque de Noyon de 660 jusqu'à sa mort en 685. Sentant sa fin prochaine il recommanda, par un sentiment d'humilité de le faire enterrer dans ce cimetière commun « corpus suum in communi coemeterio extra urbis moenia. »

Nous savons qu'entre 1030 et 1044, l'évêque HUGUES, en cet endroit : « supra urbis muros » bénit un cimetière affecté à la sépulture des pauvres, des serfs et des pérégrines (étrangers).

Les paroissiens se faisaient enterrer autour des églises ou chapelles paroissiales ; jusqu'en 1770, les curés et les plus « méritants » se faisaient inhumer dans les églises. Les moines et les religieuses avaient leurs propres cimetières dans leurs couvents.

Un archidiacre de l'église de Noyon, nommé GARNIER, qui vivait au commencement du XI^e siècle avait fait ériger, dans ce cimetière, situé hors des murs de la ville, et à côté de la fosse commune des pauvres et des étrangers, une chapelle (« ecclesiam ») consacrée à l'apôtre saint Barthélemy.

Cette chapelle sera transformée en une petite abbaye par l'évêque BAUDOIN. L'église de cette abbaye Saint-Barthélemy était située au nord de l'actuel cimetière à l'actuel lieu-dit : « Clos Saint-Barthélemy » et les travaux sur la route de Noyon à Lille sous Louis XV, en retrouvèrent une partie des fondations.

Le châtelain HUGUES reconnaissait ne pas avoir de droits seigneuriaux sur le cimetière et la chapelle, mais la paroisse Saint-Pierre conservait les dîmes et les offrandes, car cela dépendait de son territoire. L'évêque en mai 1064 obtint de tous un « serment » reconnaissant que seul l'évêque pouvait intervenir dans les affaires du cimetière et de l'église. Des chanoines réguliers de Saint-Augustin en prirent possession en 1088. Cette abbaye disparut probablement à la suite des feux de la Reine de Hongrie et du comte de REUX en 1552 ou plus vraisemblablement lorsque PHILIPPE II, en 1557, après la bataille de SAINT-QUENTIN, pris ses quartiers



entre HAM et NOYON. En 1560, les moines sont retirés dans un hôtel « intra-muros » « le Petit Saint-Barthélemy », dont la chapelle sera bénie en 1572...

Autour de NOYON, un rempart et son fossé furent construits vers 1180. L'Hôtel-Dieu, fondé en 1178, par l'évêque RENAUD, sous le nom d'Hôpital Saint-Jean, conduisait ses morts dans le cimetière commun, en passant par la porte Coquerel (au bout de l'actuelle rue de l'Hôtel-Dieu).

En 1206, Etienne de Nemours bénit une extension de ce cimetière appelé alors « de l'Hôtel-Dieu ».

En 1235, les religieux de l'hôpital Saint-Jean achètent encore un terrain sur le Mont-des-Monuments, sur le bord du fossé de la ville, pour y enterrer leurs morts.

Déjà en 1400, la belle et grande église de l'Hôtel-Dieu, construite en 1307, avait été détruite pour dégager bastions et remparts. Lors de ce réalignement, la porte Coquerel est remplacée par une tour au coin de la rue de Gruny.

Le 28 octobre 1412, le chapitre, devant la multitude de morts de la Peste permit de les enterrer dans le cimetière en dehors de la ville.

Les religieux de l'Hôtel-Dieu avaient aussi un « cymetière » dans un ancien jardin qu'on leur avait donné entre la place Saint-Martin et le bas de l'actuelle avenue de la Libération. Mais en 1630, on dut élargir le fossé pour renforcer la défense de la muraille et ce cimetière disparut.

Les paroisses en raison de l'exiguïté de leurs cimetières

durent confier leurs morts au cimetière commun hors-les-murs. Ce fut d'abord, l'église Saint-Pierre en 1552 qui dut racheter un jardin, appartenant à la famille BARBANCON (seigneurs de Varesnes) entre le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu et le fossé. La paroisse de Saint-Jacques les rejoignit au XVIII^e siècle.

Vingt cinq ans avant la Révolution de 1789, ce « cimetière de l'Hôtel-Dieu » était devenu le cimetière commun à la plupart des paroisses de Noyon. Les paroissiens de Saint-Germain et Saint-Martin rejoignirent les autres sépultures après la suppression des paroisses en 1793.

On l'appelait alors le cimetière « à Sablon ».

L'Hôtel-Dieu ne fut supprimé comme Hôpital qu'en 1852.

En 1791 le cimetière fut nationalisé révolutionnairement comme propriété des gens d'église ! Le décret du 23 prairial an XII (12 mai 1804) sur les sépultures, confie la surveillance et la police des cimetières aux autorités municipales. Il continua à recevoir tous les défunts de la ville de Noyon sans distinction de religion, de rang ou de richesse et de nationalité.

Cette communauté des défunts est un principe de notre temps.

Notre très ancien cimetière, dit « du Nord » ou « de la rue de Lille », malgré son antiquité, n'a toujours pas reçu de nom.

Docteur Jean Lefranc
Président de la Société
historique archéologique
et scientifique de Noyon

